

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL440

présenté par
M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 10

À la fin de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« ces auditions »

les mots :

« cette audition ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.